

Initiatives ministérielles

Bien que certains députés de l'opposition puissent ne pas être d'accord avec le gouvernement au sujet de certaines dispositions du projet de loi, il est encourageant qu'ils aient mis leur esprit de parti de côté afin d'accélérer l'adoption de cette mesure très valable.

Il est évident que tous les partis à la Chambre reconnaissent l'importance des transports pour l'économie canadienne.

Pour l'information des députés, on peut faire une demande de remise aux bureaux de Douanes et Accise partout au Canada. Les formulaires de demande seront disponibles dès que le projet de loi aura reçu la sanction royale. Donc, plus vite il sera adopté, et plus vite le secteur des transports pourra profiter des remises.

Je dirai en terminant que, par ce projet de loi, le gouvernement va donner au secteur des transports un coup de pouce important qui ne pourrait mieux tomber, tout en honorant son engagement à bien gérer la fiscalité. Ce projet de loi représente un ensemble de mesures responsables qui méritent l'appui de la Chambre.

J'exhorte donc mes collègues à l'adopter sans tarder.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre la parole en cette Chambre pour la troisième lecture du projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ce projet de loi a été présenté à la Chambre pour la première fois le 1^{er} mai de cette année, en grande partie à cause de la situation créée par les camionneurs et les entreprises de camionnage du Canada. Je suis convaincu que les Canadiens se rappellent très bien de la situation de l'été dernier, alors que les camionneurs avaient occupé nos grandes routes et bloqué certains de nos ponts internationaux.

Sur la colline parlementaire, des camions se sont stationnés à l'extérieur du Parlement pendant plusieurs jours. Les camionneurs et leurs familles étaient et sont encore furieux à l'égard de ce gouvernement et ils sont frustrés car cela coûte cher pour faire du camionnage au pays. La concurrence devient de plus en plus serrée dans ce genre d'industrie et si l'on compare la situation d'ici à celle qui règne aux États-Unis, on constate à l'évidence qu'il en coûte beaucoup plus cher pour exploiter une entreprise de camionnage au Canada.

Les protestations des camionneurs découlaient de cette réalité, et ceux-ci demandaient l'aide du gouvernement. Nous appuyons ce projet de loi pour répondre à leurs attentes. Bien que le projet de loi vise seulement à régler

une situation bien réelle qui touche les camionneurs canadiens, il demeure bien en deça de ce que nous aurions souhaité qu'il fasse, c'est-à-dire apporter des solutions pratiques à un problème fort complexe.

Selon le gouvernement, l'option offerte aux camionneurs serait plus simple pour les petits camionneurs et les propriétaires d'entreprises indépendantes. Le projet de loi accorderait une remise d'un cent et demi par litre de combustible assujéti à l'accise, jusqu'à un maximum de 500 \$ par année. Cette remise ne produirait aucun effet sur les pertes aux fins de l'impôt. Selon le gouvernement, ce montant serait inclus dans les revenus de l'année de réception de cette somme, ce qui est normal. J'aurai d'autres points à ajouter à ce sujet dans un moment.

Une autre lacune de ce projet de loi, c'est qu'il n'apporte aucune aide aux camionneurs qui ont des difficultés de coût en capital. La déduction pour amortissement proposée à l'égard des semi-remorques ne s'appliquera qu'au matériel acquis après le 6 décembre 1991. Les milliers de camions garés sur la route 401 l'an dernier ont été achetés avant le 1^{er} décembre 1991.

Il n'est pas ici question des camionneurs qui pourraient éprouver des difficultés dans l'avenir mais de ceux qui sont en difficulté présentement. Nous appuyons le projet de loi dans la mesure où il vise à permettre à des exploitants de bénéficier de la déduction pour amortissement dans l'avenir, mais nous insistons sur le fait que le projet de loi ne vise pas les achats effectués avant décembre 1991.

Le projet de loi propose également une remise temporaire de la taxe d'accise aux transporteurs, dans le cadre du programme de compensation de perte qui est proposé. Une remise générale s'appliquera à l'achat du combustible diesel servant au transport. Le deuxième volet du régime concerne la compensation de perte, qui permettrait de réduire les pertes fiscales reportées de 10 \$ par dollar de remise touché.

• (1200)

En clair, cela signifie que, même si le gouvernement essaie de fournir une aide aux camionneurs qui achètent du combustible, il leur tire le tapis sous les pieds d'une autre façon, puisqu'il vole Pierre pour donner à Paul. Est-ce là une façon responsable de traiter le problème? Alors que les Canadiens croulent sous le fardeau fiscal, que les entreprises ferment leurs portes et que l'économie demeure incertaine, certains diraient qu'elle s'écroule, que fait le gouvernement? Alors qu'il coûte moins cher de faire des affaires aux États-Unis, et nous le savons parce que de nombreuses entreprises et des mil-